

AUTORISATION PARENTALE DÉPLACEMENTS

A partir de 9 ans, les enfants ont droit de se déplacer seul avec l'autorisation explicite des parents !

Par la présente, **je soussigné(e)** _____

autorise mon enfant _____

de se rendre seul de la maison relais à domicile

au club

Autorisation pour une durée précise :

du _____ au _____ pour les jours suivant :

Lundi à	Mardi à	Mercredi à	Jeudi à	Vendredi à
_____ heures	_____ heures	_____ heures	_____ heures	_____ heures

Autorisation exceptionnelle pour un/plusieurs jour(s) :

le _____ à _____ heures

le _____ à _____ heures

Je décharge la Maison Relais de sa responsabilité sur ces trajets et ceci à partir du moment ou il/elle quitte la Maison Relais.

Schiffflange, le _____

Signature : _____